

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JH/CD
OBJET

**Modification du
règlement intérieur du
Conseil des Jeunes**

N° D_126_2023 (Participation Citoyenne)

L'an deux mil vingt trois, le 09 octobre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 02 octobre deux mil vingt trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CORNEILLAN représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme CAMACHO représentée par M. MONIER, M. DOURET représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme MAIROT, Mme IN représentée par M. BELEK, M. POUVESLE représenté par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par Mme DA FONSECA, M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme SAINTE ROSE

~~~~~

La création d'un Conseil des jeunes et son règlement intérieur ont été approuvés par délibération n° D195\_2020 du conseil municipal du 2 décembre 2020.

En raison de son succès et après ses premières années de fonctionnement, il est nécessaire d'adapter l'âge plancher d'éligibilité pour que les jeunes souhaitant candidater y siègent (de 14 ans à 20 ans au lieu de 16 à 20 ans).

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 03 octobre 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ**

- **D'APROUVER** la modification du règlement intérieur du conseil des jeunes comme joint en annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférent.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

